

République Française

**Syndicat Intercommunal pour la Station d'Épuration de Montgazon,
Département d'Ille et Vilaine, canton de Châteaugiron
Siège à la mairie de Domloup**

Comité Syndical

Séance du 11 avril 2023 à 18h00

Extrait du registre des délibérations

Le mardi onze avril deux mille vingt-trois à dix-huit heures le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de la Station d'Épuration de Montgazon (S.I.S.E.M.), régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie de DOMLOUP.

Étaient présents : Délégués avec voix délibérative : M. M Jacky LECHÂBLE, Jean-Claude BELINE, Denis GATEL, Marie AGEZ, Sébastien CHANCEREL, Jean-Marc DESHOMMES, Daniel PRODHOMME

Absent(e)s excusé(e)s : Délégués avec voix délibérative : Mme Véronique BESNARD

Délégués avec voix consultative : Monsieur Yves RENAULT, Madame Laëtitia MIRALLES

Monsieur Denis GATEL est élu secrétaire de séance.

Le Président préside la séance et expose ce qui suit.

2023-11/04-04- Affectation des résultats constatés au Compte administratif 2022 au budget primitif 2023

Il est proposé au Comité syndical d'affecter les résultats constatés au compte administratif 2022 tel que présenté ci-dessous :

Reprise définitive des résultats au BP 2022	Montant
Solde d'exécution de la section de fonctionnement	184 193.77 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	1 190 501.05 €
Besoin de financement	- €
Affectation du résultat de la section de fonctionnement à la section d'investissement = recette d'investissement (article 1068)	- €
Excédent de fonctionnement reporté (R002)	184 193.77 €
Excédent d'investissement reporté (R001)	1 190 501.05 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical

- **Décide la reprise définitive des résultats** constatés au Compte administratif 2022 au Budget 2023 tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

Fait lesdits jour mois et an
Pour extrait certifié conforme,
Le Président, Jacky LECHÂBLE

